



Communiqué de presse n° 18/269
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
29 juin 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI complète la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et accorde un décaissement de 22.4 millions de dollars pour le Bénin

Le 29 juin 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a complété la deuxième revue de l'accord triennal en faveur du Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du conseil, prise selon la procédure de défaut d'opposition¹, met 15,917 millions de DTS (environ 22.4 millions de dollars) à la disposition immédiate du Bénin.

L'activité économique s'est développée et l'inflation est restée faible en 2017. La forte croissance, estimée à 5,6 %, s'explique par le niveau record de la production de coton et par la reprise de l'économie nigériane. L'inflation annuelle est redevenue positive, à 0,1 %, en raison des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers. Selon les estimations, le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé en 2017 en raison de la hausse des importations de marchandises, qui s'explique par l'augmentation des investissements et des importations de denrées alimentaires. L'exécution du budget 2017 a été meilleure que prévu et le déficit budgétaire global (hors dons) a été limité à 7,0 % du PIB, grâce principalement à une hausse des recettes intérieures. Les dépenses publiques ont été maintenues aux niveaux prévus dans le programme. De ce fait, l'accumulation de dette publique a été plus lente que prévu.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme restent satisfaisants. Tous les critères de réalisation continus et ceux à atteindre pour la fin 2017 ont été respectés, de même que tous les repères structurels. La sous-exécution des dépenses sociales à la fin juin 2017 était rectifiée en septembre et l'objectif indicatif pour la fin décembre 2017 a été dépassé.

Les perspectives à moyen terme demeurent favorables. Elles supposent une accélération de la croissance du PIB réel entre 2019 et 2022, appuyée par la hausse de la production agricole résultant de l'action des pouvoirs publics et par l'augmentation de l'investissement privé. À

¹ Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée et approuvée sans réunion formelle.

moyen terme, l'inflation devrait rester inférieure au taux de convergence de 3 % fixé par l'UEMOA. La trajectoire programmée de l'assainissement des finances publiques devrait ramener d'ici 2019 le déficit budgétaire (dons inclus) en dessous du critère de convergence de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA. Une forte croissance des exportations améliorerait la position de la balance extérieure, tandis que des entrées de capitaux soutenues par l'investissement direct étranger et des investissements de portefeuille permettraient au Bénin de contribuer modestement à la constitution des réserves de change de l'UEMOA.